



MAIL CGT DU 11 OCTOBRE 2016
NETTOYEUR HAUTE PRESSION

CGT

De: CGT <cgt_fpt_bly@orange.fr>
Envoyé: mardi 11 octobre 2016 15:18
À: BARETTA Beatrice Francois (CNH Industrial) (beatrice.francois-baretta@cnhind.com)
Cc: 'GRILLO LEONARDO (CNH Industrial)'; 'ROYER Xavier (CNH INDUSTRIAL)'; 'ANDRE Daniel (CNH Industrial)'; 'CHAPELLE Philippe (CNH Industrial)'; 'PIERROT Christine (CNH Industrial)'; 'patrick.couderc@cnhind.com'; 'benoit.dufour@cnhind.com'; 'ROTHER Eva (CNH Industrial)'; DESSERPRIT Pascal (CNH Industrial) (Pascal.DESSERPRIT@cnhind.com); 'Secrétaire CHSCT (CNH INDUSTRIAL)'; bourg-ut71.uc1@direccte.gouv.fr
Objet: nettoyeur haute pression

Madame la Directrice des Ressources Humaines,

Suite à votre réponse relative à notre question posée lors de la réunion des DP du 29 septembre 2016 concernant le nettoyeur haute pression, nous tenons à vous signaler que vous ne répondez pas à notre réclamation.

En effet, vous faites état des étapes d'auto-maintenance (AM) or les calendriers des machines-outils ne font pas références au nettoyage à haute pression pour l'étape 3.

De plus, nous sommes allés voir les dossiers SECURITE/FICHE DE POSTE qui sont accessibles sur le serveur et nous avons constaté qu'il n'existait aucune fiche de poste « nettoyage partiel ».

Par contre, la fiche de poste sur l'utilisation du Karcher stipule plusieurs recommandations dont celles-ci :

**Couper la machine au sectionneur général
et faire consigner les énergies par une
personne habilitée.
Englober l'armoire électrique et le
sectionneur dans le balisage du chantier et
l'ensemble des énergies.
Ne pas commencer le chantier si aucune
consignation**

Par conséquent, si les opérateurs doivent passer le nettoyeur haute pression, cette opération doit se faire en toute sécurité. A moins, que vous considérez que le WCM soit plus important que la sécurité des salariés.

Enfin, nous vous rappelons que la demande du syndicat CGT était la suivante : « Nous demandons que l'utilisation de l'appareil de nettoyage à haute pression ne soit plus utilisé par les opérateurs pour laver l'intérieur et l'extérieur des machines »

Cordialement,
Le syndicat CGT